

Table des matières de la partie 5 : Explications spécifiques à la convention-programme dans le domaine du bruit et de l'isolation acoustique

5	Explications spécifiques à la convention-programme 146 dans le domaine du bruit et de l'isolation acoustique	
5.1	Contexte du programme	146

5 Explications spécifiques à la convention-programme dans le domaine du bruit et de l'isolation acoustique

5.1 Contexte du programme

La convention-programme dans le domaine du bruit et de l'isolation acoustique ne fait pas partie des conventions-programmes de la période 2020-2024. En raison de la mise en œuvre de la Motion Lombardi 15.40921²⁴ et de la prolongation des subventions jusqu'en 2022, les explications spécifiques pour le domaine du bruit et de l'isolation acoustique restent inchangées en regard de la période 2016-2019 et se trouvent dans le manuel correspondant (Manuel sur les conventions-programmes 2016-2019 dans le domaine de l'environnement).

²⁴ Motion Lombardi 15.4092; <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20154092>